VOGUE MERRY

Société par actions simplifiée au capital de 500 €
Siège social : 2 allée Colette Deréal, 78210 Saint-Cyr-l'École
984 645 184 RCS Versailles

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 20 OCTOBRE 2026

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre,

Monsieur Mohamed Ali SAADAOUI, demeurant 2 allée Colette Deréal, 78210 Saint-Cyr-l'École, propriétaire de la totalité des 500 actions composant le capital social de la société VOGUE MERRY et Président de celle-ci (ci-après « l'associé unique »),

après avoir pris connaissance de l'inventaire et des comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice ouvert le 1er juillet 2025 et clos le 30 juin 2026, établis par le cabinet KEOBIZ,

après avoir rappelé que la Société, qui répond à la définition des petites entreprises au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce, est dispensée d'établir un rapport de gestion en application de l'article L. 232-1, IV du même code, et qu'elle n'a pas désigné de commissaire aux comptes, n'y étant pas tenue,

a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION — Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025

L'associé unique rappelle que l'exercice clos le 30 juin 2025 s'est soldé par un bénéfice de 387,12 € et précise, en tant que de besoin, que ce bénéfice est affecté comme suit, conformément à l'article L. 232-10 du Code de commerce :

Réserve légale (5 %)	19,36 €
Report à nouveau	367,76 €
Total affecté	**387,12 €**

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026 ont été établis sur la base de cette affectation.

DEUXIÈME DÉCISION — Approbation des comptes annuels

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2026, comprenant le bilan et le compte de résultat, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations qu'ils traduisent.

Ces comptes font apparaître une perte de 533,80 €, pour un total de bilan de 7 687 €.

En conséquence, il donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

TROISIÈME DÉCISION — Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice, d'un montant de 533,80 €, en totalité au compte « Report à nouveau », qui est ainsi ramené de 367,76 € à −166,04 €.

Report à nouveau antérieur (créditeur)	367,76 €
Perte de l'exercice clos le 30/06/2026	− 533,80 €
Report à nouveau après affectation	**− 166,04 €**

MAS

Après cette affectation, les capitaux propres s'établissent à 353,32 € (capital social 500,00 €, réserve légale 19,36 €, report à nouveau −166,04 €). Ils demeurent supérieurs à la moitié du capital social.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

QUATRIÈME DÉCISION — Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

L'associé unique, également Président, prend acte qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice entre la Société et son dirigeant, en dehors des avances en compte courant, non rémunérées, qu'il a consenties à la Société et dont le solde créditeur s'élève à 7 300 € au 30 juin 2026. Il rappelle, pour mémoire, l'abandon de compte courant de 15 000 €, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, consenti à la Société le 30 juin 2025. Mention en est portée au registre des décisions.

CINQUIÈME DÉCISION — Pouvoirs pour les formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs à Monsieur Nicolas MEILHAC, ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité, et notamment le dépôt des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2026 au registre du commerce et des sociétés, par voie électronique sur le guichet unique des formalités d'entreprises.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal, qui sera consigné dans le registre des décisions de la Société.

Fait à Saint-Cyr-l'École, au siège social, le 20 octobre 2026.

L'associé unique et Président
Mohamed Ali SAADAOUI

VOGUE MERRY
2 Allée Colette Deréal
78210 SAINT CYR L'ECOLE
984 645 184 R.C.S Versailles

MAS

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 30/06/2026	Net 30/06/2025
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	500		500	500
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	**500**	**0**	**500**	**500**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	200		200	200
Autres créances	6 934		6 934	7 438
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	52		52	50
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**7 187**	**0**	**7 187**	**7 688**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**7 687**	**0**	**7 687**	**8 188**

Bilan passif

Postes	30/06/2026	30/06/2025
Capital (dont versé...)	500	500
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	19	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	368	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-534	387
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**353**	**887**
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	**0**	**0**
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)	**0**	**0**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	7 300	7 200
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	33	101
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**7 333**	**7 301**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	**7 687**	**8 188**

Compte de résultat

Compte de résultat

Postes	2025 2026	2024 2025
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services		167
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	**0**	**167**
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	0	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**0**	**167**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	534	100
Impôts, taxes, et versements assimilés		
Salaires		
Cotisations sociales		612
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**534**	**712**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-534**	**-545**
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	**0**	**0**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	**0**	**0**